

RAPPORT D'ÉVALUATION

Contrat Local de Santé 3 du Pays d'Issoudun et de Champagne berrichonne



Table des matières

Préambule :	3
INTRODUCTION :	5
QU'EST-CE QU'UN CONTRAT LOCAL DE SANTÉ ?	5
Le Contrat Local du Pays d'Issoudun et de champagne Berrichonne	7
Les objectifs du CLS du Pays d'Issoudun et de Champagne berrichonne	8
I – Méthodologie et Objectifs de l'évaluation du Contrat Local de santé 3 du Pays d'Issoudun et de Champagne berrichonne	9
A) Comité de l'évaluation du Contrat Local de santé du Pays d'Issoudun et de Champagne berrichonne	9
B) Objectifs de l'évaluation	9
C) Méthodologie de l'évaluation du Contrat Local de santé du Pays d'Issoudun et de Champagne berrichonne	10
II – EFFICACITE du CONTRAT LOCAL DE SANTÉ	13
A) Axe 1 : Renforcer	13
B) Axe 2 : Innover en santé environnementale	18
C) Axe 3 : Prévenir	22
C) Axe 4 : Promouvoir	28
III - PARTENARIAT	34
A) Des partenariats forts noués sur le territoire :	34
B) Un engagement crucial du Pays d'Issoudun et de ses partenaires en faveur de la santé sur le territoire	35
IV - Appropriation par la population	37
A) Connaissance du Contrat Local de Santé.....	37
B) Accès aux soins.....	38
C) Sensibilisation à la santé et à la prévention.....	39
D) Besoins de la population en matière de santé	41
CONCLUSION	43
Préconisations pour le futur CLS	43

Préambule :

La santé est le premier thème de préoccupation des français¹, cette préoccupation s'est accentuée avec la pandémie de COVID 19 qui a marqué les quatre années de Contrat Local de Santé troisième génération pour le Pays d'Issoudun et de Champagne berrichonne. Plus particulièrement, beaucoup de français portent une attention forte :

- au maintien d'un bon état de santé et d'un allongement de vie sans incapacité
- à l'accès à des prises en charge médicales adaptées, (rapide/facile)
- aux facteurs favorisant une bonne santé tout au long de la vie,
- à l'amélioration de la qualité de vie et de l'environnement,
- aux décisions de santé prises avec leur éventuelle participation, leur information et meilleure gestion des risques.

Ils manifestent également une certaine inquiétude face à la détérioration du système de santé. Cette préoccupation est particulièrement prégnante dans les territoires ruraux confrontés à une forte désertification médicale et paramédicale qui tend à renforcer des inégalités sociales et territoriales de santé. Les professionnels de santé présents sur le territoire témoignent d'une fatigue liée au rythme, au stress et d'une hausse de la pénibilité de leur travail.

Dès 1946, l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) a donné une définition de la santé, inchangée à ce jour : « **La santé est un état complet de bien-être physique, mental et social, et ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité** ».

Plus encore, « la possession du meilleur état de santé qu'il est capable d'atteindre constitue l'un des droits fondamentaux de tout être humain, quelles que soient son origine, sa religion, ses opinions politiques, sa condition économique ou sociale ».

La promotion de la santé, définie en 1986 par la Charte d'Ottawa, perçoit la santé comme une ressource de la vie quotidienne, et non comme le but de la vie. Il s'agit d'un concept positif mettant en valeur les ressources sociales et individuelles, ainsi que des capacités physiques. Ainsi, la promotion de la santé ne relève-t-elle pas du secteur sanitaire : « elle dépasse les modes de vie sains pour viser le bien-être ».

Elle dépend de déterminants, c'est-à-dire de facteurs personnels, sociaux ou environnementaux qui ont une relation de causalité avec la santé des individus ou des populations :

- des caractéristiques individuelles irréductibles qui ont un impact sur la santé, comme l'âge, le sexe et le patrimoine génétique ;
- de l'influence du comportement personnel et du style de vie que l'individu peut en partie contrôler mais qui restent corrélés à l'environnement social et physique ;
- des réseaux sociaux autour de la personne et sur lesquels elle peut compter pour améliorer ses conditions de vie ;
- des facteurs matériels et structurels influençant l'état de santé (logement, conditions de travail, accès aux services...);
- des conditions socio-économiques, culturelles et environnementales d'un territoire.

¹ Ifop-Fiducial pour Sud Radio – Balise d'opinion #224 - L'état d'esprit des Français : les thèmes prioritaires pour les mois qui viennent - Mai 2023

Les réactions aux divers déterminants de la santé sont très variables d'un individu à l'autre. La quasi-totalité des recherches montre cependant, que les effets néfastes sur la santé sont d'autant plus importants qu'ils affectent des populations dont les revenus et/ou le niveau scolaire sont bas.

Il est évident qu'un système de soins, aussi performant soit-il, ne peut pas à lui seul avoir un impact important sur les déterminants de santé. Dans le but d'améliorer la santé de la population, il est nécessaire que les différents secteurs travaillent en partenariat.

Pour répondre à cette attente, la **loi Hôpital Patient Santé Territoire**, du 21 juillet 2009 a proposé une mesure nouvelle, innovante : le Contrat Local de Santé. Ce dispositif est réaffirmé par la **Loi de Modernisation de notre Système de Santé**, dite « Loi Touraine » du 26 janvier 2016.

Cet outil permet d'ancrer une démarche de santé locale en prenant appui sur les thématiques de santé identifiées comme prioritaires sur un territoire cohérent, en mobilisant, les élus, les professionnels et acteurs de santé, les usagers, mais également les professionnels et acteurs du secteur social, de l'emploi, de l'enseignement...

INTRODUCTION :

QU'EST-CE QU'UN CONTRAT LOCAL DE SANTÉ ?

Contexte réglementaire

Les contrats locaux de santé sont définis de manière légale par deux articles du code de la santé publique :

- L'article L1434-2 qui indique que les objectifs du schéma régional de santé « peuvent être mis en œuvre par les contrats territoriaux de santé définis à l'article L. 1434-12, par les contrats territoriaux de santé mentale définis à l'article L. 3221-2 ou par les contrats locaux de santé définis à l'article L. 1434-10 ».
- L'article L1434-10 qui dispose : « la mise en œuvre du projet régional de santé peut faire l'objet de contrats locaux de santé conclus par l'agence, notamment avec les collectivités territoriales et leurs groupements, portant sur la promotion de la santé, la prévention, les politiques de soins et l'accompagnement médico-social et social ».

Le contrat local de santé est un outil de contractualisation au service d'une politique de santé territorialisée. Il renforce la qualité de la mise en œuvre de la politique de santé au niveau local, dans le respect des objectifs du Projet Régional de Santé rédigé par l'Agence Régionale de Santé, en favorisant une meilleure coordination des politiques publiques, des financements et des acteurs. Cette démarche s'inscrit aussi dans les orientations de la stratégie nationale de santé et constitue un levier de réduction des inégalités sociales et territoriales de santé.

Les CLS permettent donc de :

- Partager des objectifs de santé entre une collectivité et l'Agence Régionale de Santé ;
- Faire partager les priorités de santé par les citoyens d'une collectivité et les associer à la définition des politiques ;
- Affiner et compléter le diagnostic local de santé grâce aux outils d'observation mis en place par la collectivité et faire remonter les besoins et les demandes des concitoyens ;
- Bénéficier de la connaissance qu'a la collectivité de la population, des réseaux associatifs et professionnels, de la réalité des quartiers pour améliorer l'efficacité des actions en santé, notamment de prévention ;
- Mieux prendre en compte et réduire les inégalités d'accès à la prévention ou aux soins ;
- Soutenir la collectivité dans sa volonté de prendre en compte la santé dans toutes les politiques conduites par le territoire en développant des stratégies cohérentes et coordonnées de mise en œuvre d'activités visant un même objectif de santé.

Plus largement, il s'agit avant tout :

- d'une démarche de territoire, autour du thème de la santé, dans l'intérêt de la population,
- de la rencontre entre les priorités définies par le Projet Régional de Santé et les besoins locaux, face aux enjeux de la désertification médicale et paramédicale et de l'égalité territoriale.

Le CLS consolide les partenariats et l'articulation des différentes politiques publiques existantes sur un territoire donné (Etat / Région / Département / communautés de communes / communes / Pays...). Il intègre les différents volets « santé » existant sur le territoire. Il permet de définir des objectifs communs à partir d'un état des lieux, et de rendre lisibles les actions des collectivités sur le terrain.

Les objectifs du Contrat Local de Santé

L'objectif principal est la réduction des inégalités sociales et territoriales de santé

- Faciliter l'accès des personnes, notamment « démunies », aux soins, aux services, et à la prévention ;
- Améliorer les contextes sociaux et environnementaux qui déterminent, à plus ou moins long terme, l'état de santé des populations au niveau local (enclavement en matière de transport, problèmes de pollution spécifiques, etc.) ;
- Cibler les interventions les plus efficaces pour résoudre les problèmes identifiés.

Le CLS permet de coordonner sur un territoire donné les objectifs poursuivis, les actions à mettre en œuvre et les ressources de l'ensemble des acteurs dans le but de créer des synergies permettant de mieux répondre aux enjeux de santé sur le territoire.

Il doit aussi permettre le déclenchement de dynamiques locales intégrant l'action propre de l'ARS et différentes problématiques ayant un impact sur la santé :

- Politique de la ville ;
- Cohésion sociale ; Education ; Protection maternelle Infantile ...
- Logement ...

Le Contrat Local du Pays d'Issoudun et de champagne Berrichonne

La situation géographique

Le Pays d'Issoudun et de Champagne Berrichonne est situé au sud de la région et plus précisément au nord-est du département de l'Indre. Il est composé de 42 communes dont 39 se situent dans le département de l'Indre et 3 dans le Cher (Chârost, Chezal-Benoît et Saint-Ambroix).

Ce territoire couvre 1 002 km² ce qui représente environ 2,7% du territoire régional.

Le territoire du Pays est composé de 2 communautés de communes :

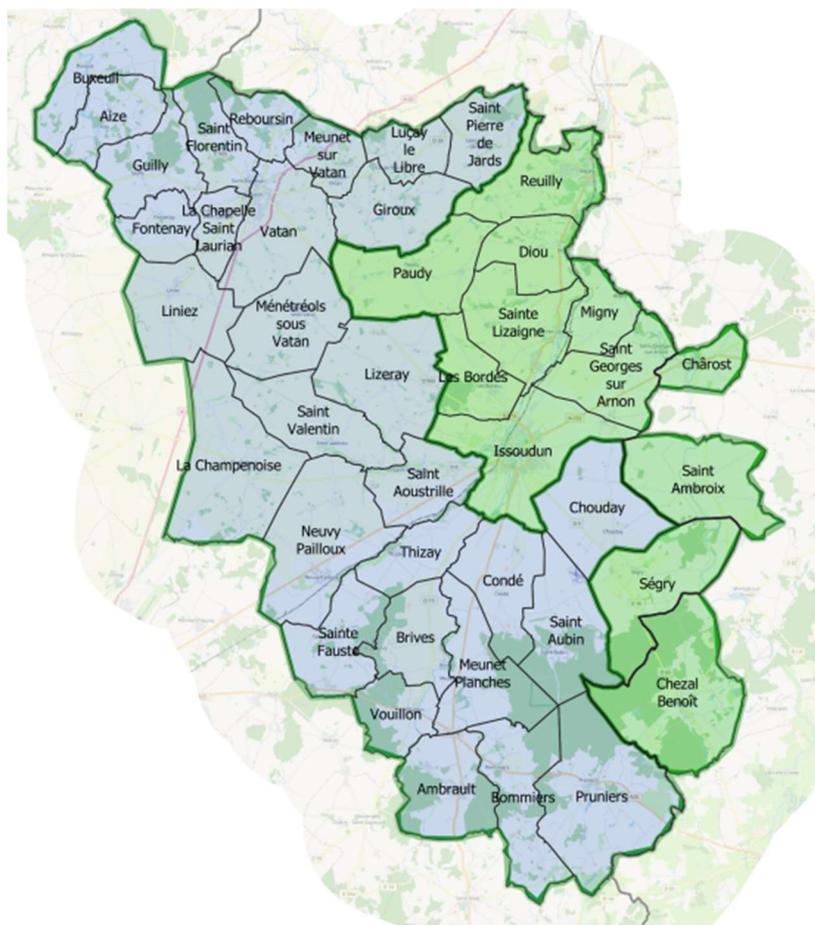
- la Communauté de communes de Champagne Boischauts,
- la Communauté de communes du Pays d'Issoudun.

Il présente également l'avantage de correspondre exactement avec le bassin de vie.

Le Pays totalise 29 102 habitants, avec une densité moyenne faible de 28,53 habitants par km². Les poids respectifs des communautés de communes sont les suivants :

⇒ **La Communauté de Communes du Pays d'Issoudun (en vert) :** 12 communes dont 3 du département voisin, le Cher, 19 311 habitants, soit les deux tiers de la population du Pays.

⇒ **La Communauté de Communes de Champagne Boischauts (en bleu) :** 30 communes, 9 791 habitants, soit un tiers de la population du Pays.



Le Contrat Local de Santé du Pays d'Issoudun et de Champagne berrichonne a été conclu entre :

- le Directeur de l'Agence Régionale de Santé de la Région Centre Val de Loire,
- le Président du Conseil Régional de la Région Centre Val de Loire,
- le Préfet de L'Indre,
- le Président du Pays d'Issoudun et de Champagne Berrichonne,
- le Président du Conseil Territorial de Santé de l'Indre

Il s'agit du troisième Contrat Local de Santé pour le Pays d'Issoudun et de Champagne berrichonne. Il devait arriver à échéance au 1^{er} février 2023, il a été prorogé d'une année par

la signature d'un avenant en raison du contexte exceptionnel généré par la situation sanitaire et la pandémie de Covid 19. Le Contrat Local de santé du Pays d'Issoudun et de Champagne berrichonne arrivera donc à échéance le 1^{er} février 2024. Comme stipulé à l'article 13 du Contrat, le Président du Pays, André LAIGNEL, a souhaité engager une démarche d'évaluation qui permettra de mettre en exergue la bonne réussite et le rayonnement du Contrat Local de Santé sur le territoire du Pays d'Issoudun et de Champagne berrichonne. Le travail évaluatif aura également pour rôle de repérer les freins et les manques qui nourriront la rédaction d'un CLS quatrième génération pour le Pays.

Les objectifs du CLS du Pays d'Issoudun et de Champagne berrichonne

L'objectif général du CLS 3 du Pays d'Issoudun et de Champagne berrichonne est :

- La réduction des inégalités sociales et territoriales de santé sur le territoire du Pays.

Les objectifs spécifiques du CLS sont de plusieurs ordres :

- Favoriser l'attractivité du territoire ;
- Faciliter le décloisonnement et la coordination des professionnels des secteurs sanitaire, médico-social et de prévention et favoriser la convergence et les synergies des différentes politiques publiques ;
- Consolider l'existant sur le territoire en termes d'offre sanitaire, médico-sociale et de prévention ;
- Garantir une offre acceptable sur le territoire en termes d'offre sanitaire, médico-sociale et de prévention ;
- Garantir les droits des usagers et favoriser la mobilisation des habitants.

C'est l'ensemble de ces objectifs qu'il s'agira d'évaluer dans ce présent rapport.

Le Contrat local de santé du Pays d'Issoudun et de Champagne Berrichonne se définit au travers de 4 axes stratégiques qui se déclinent en objectifs opérationnels :

1. Renforcer
2. Innover en santé environnementale
3. Prévenir
4. Promouvoir

Ces axes stratégiques ont donné lieu à la constitution de **19 fiches actions** décrivant des actions précises à réaliser par des opérateurs clairement identifiés et volontaires.

I – Méthodologie et Objectifs de l'évaluation du Contrat Local de santé 3 du Pays d'Issoudun et de Champagne berrichonne

A) Comité de l'évaluation du Contrat Local de santé du Pays d'Issoudun et de Champagne berrichonne

Pour construire, suivre et accompagner le travail évaluatif mené par le coordinateur, un comité d'évaluation est installé le 28 février 2023 et réuni une nouvelle fois le jeudi 13 avril.

Les comité d'évaluation est composé des personnes suivantes :

- **Sarah AKIYO**, Référente Territoriale Prévention et promotion de la santé à la Délégation Départementale de l'Indre de l'Agence Régionale de Santé
- **Diane ZAMMIT**, Adjointe au Maire pour les affaires sociales
- **Agnès NADOT**, VP du SMPCIB, psychologue scolaire
- **Fabrice DION**, Président du conseil de développement du PICB
- **Dominique ROULLET**, VP de la Région CVL
- **Julien DUBOT**, Directeur Adjoint Centre Hospitalier de la Tour Blanche, Directeur délégué du Centre de Soins Public Communal pour Polyhandicapés
- **Gaëlle EVEILLARD**, Chargée d'animation et cheffe de projet à la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de l'Indre
- **Frédérique MERIAUDEAU**, Vice-Présidente déléguée au Budget, à la santé et au dialogue social du Conseil Départemental de l'Indre
- **Joëlle GUIHEUX**, Présidente de l'unité locale de la Croix Rouge d'Issoudun et **Daniel ALEXANDRE**, Trésorier de l'unité locale de la Croix Rouge d'Issoudun
- **Elise QUATANENS**, Directrice du Centre Municipal d'Action Sociale d'Issoudun
- **Claire SANZANI**, chargée de projets FRAPS IREPS antenne 36

Le comité d'évaluation se compose donc de représentants des institutions (Conseil Départemental, Conseil Régional, Agence Régionale de Santé), de structures publiques clés du territoire en matière de santé et de social (Centre Municipal d'Action Sociale, Centre Hospitalier de la Tour Blanche) et de personnalités et structures disposant d'une expertise sur la santé dans le Pays d'Issoudun et de Champagne berrichonne (Agnès NADOT, l'Unité Locale de la Croix Rouge, le Conseil de Développement).

Le comité d'évaluation se prononce sur la méthode, le calendrier, le référentiel, le questionnaire, la consultation, et les différentes thématiques phares en matière de santé à aborder lors de l'évaluation.

B) Objectifs de l'évaluation

L'évaluation doit permettre de :

- Rendre compte de la mobilisation suscitée par le Contrat Local de Santé.
- Ajuster le contenu du contrat dans la perspective de sa reconduction et de son amélioration.

Ce présent Rapport a donc pour objectif

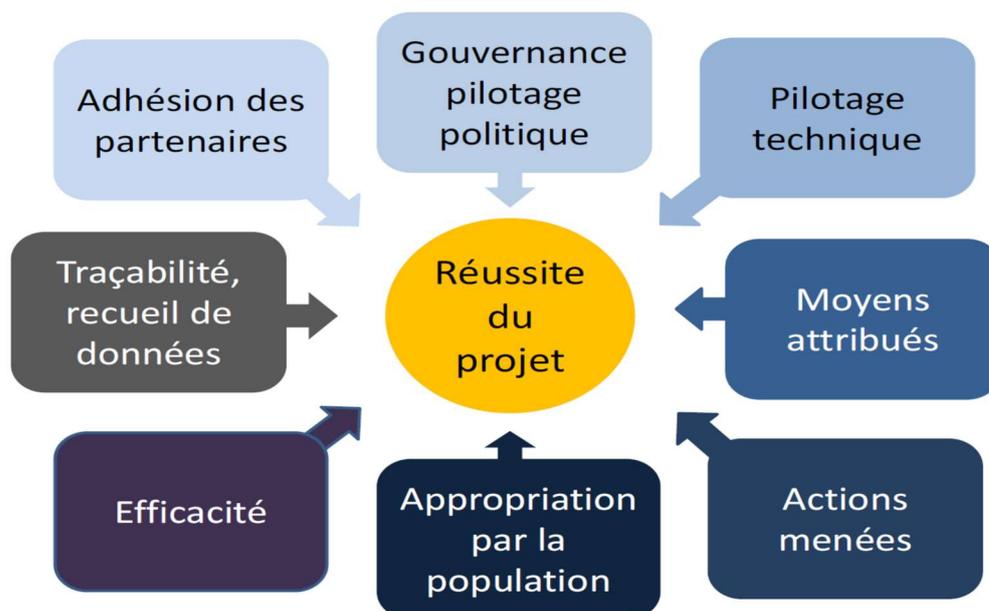
- **L'évaluation du processus de mise en œuvre, de la stratégie, du mode d'organisation et des actions.**
- **L'évaluation de la dynamique.**
- **L'évaluation des résultats : atteintes des objectifs spécifiques.**
- **L'évaluation de l'impact sur l'objectif général.**

C) Méthodologie de l'évaluation du Contrat Local de santé du Pays d'Issoudun et de Champagne berrichonne

Les déterminants :

En comité d'évaluation, il est paru pertinent de reprendre le référentiel de modèle d'efficacité utilisé lors de l'évaluation des Contrats Locaux de Santé du Pays d'Issoudun et de Champagne berrichonne précédents. Ce référentiel a été élaboré par le cabinet « Francis Nock Consultants » lors du cycle de formation des CLS/ASV, financé par l'ARS Centre-Val de Loire afin d'évaluer la qualité et l'efficacité des contrats. Sur le modèle d'efficacité et de réussite de projet ci-dessous, ont été choisis les trois déterminants suivants pour mieux évaluer le succès et les éventuelles limites du Contrat Local de Santé 3 du PICB :

- L'efficacité
- Le partenariat
- L'appropriation par la population



Les questions évaluatives :

A partir du choix des trois déterminants, le comité d'évaluation a retenu les questions suivantes :

- Le contrat local de santé a-t-il permis de réduire les inégalités sociales et territoriales sur notre territoire ?
- Le contrat local de santé a-t-il permis de renforcer la mobilisation des acteurs du territoire ?
- Quelle a été la mobilisation et/ou la connaissance des habitants dans le contrat local de santé ?

Les outils :

- Un questionnaire et une grille d'évaluation
- Des entretiens
- Un carnet de bord

La combinaison du questionnaire, de la grille d'évaluation du partenariat, des entretiens et du carnet de bord permettra d'avoir un regard quantitatif et qualitatif sur le CLS 2020-2023, d'avoir des indicateurs et des retours précieux sur la démarche, le partenariat et l'efficacité du contrat.

Le calendrier de l'évaluation validé en comité d'évaluation :

- Entretiens bilatéraux avec les partenaires clés du territoire et les porteurs d'une fiche action (Printemps – été 2023)
- Questionnaires (printemps 2023) *relance en début d'été*
- Rédaction de rapport d'évaluation (juillet-août 2023)
- Présentation de l'évaluation : septembre-octobre 2023

Le questionnaire :

Conformément à ce qui avait été suggéré lors de la première réunion du comité d'évaluation, trois questionnaires ont été rédigés et envoyés :

1. Un questionnaire étoffé d'une dizaine de questions, suivi d'une grille d'évaluation du partenariat a été envoyé aux partenaires principaux du CLS, notamment les porteurs des fiches actions.
2. Un questionnaire réduit à quatre questions simples et généralistes les interrogeant sur leurs attentes du CLS, sur les points positifs et négatifs, les manques repérés et besoins en

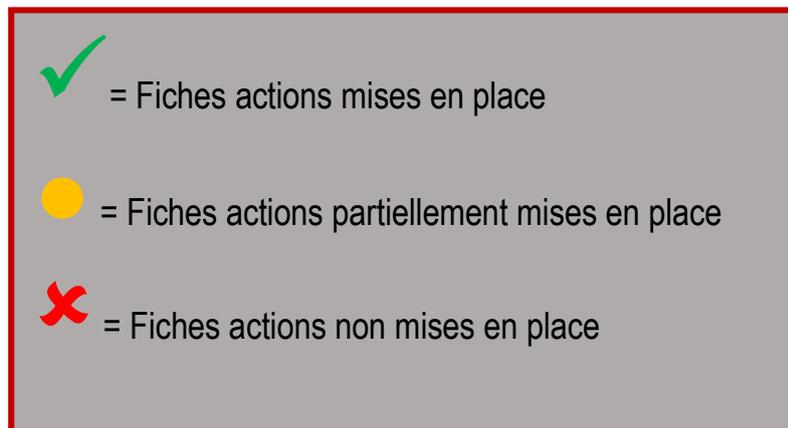
matière de santé sur le territoire a été envoyé aux maires des communes du Pays d'Issoudun et de Champagne berrichonne,

3. Un questionnaire réduit à 5 questions les interrogeant sur les bénéfices tirés du CLS, sur leurs attentes, sur les points positifs et négatifs, sur la pertinence des actions menées et sur les besoins en matière de santé sur le territoire, a été envoyé à tous les acteurs de santé du territoire qui sont des partenaires plus éloignés du CLS.

Ces questionnaires ont été envoyés joints d'une fiche de présentation du Contrat Local de Santé. Elle se compose des éléments suivants : rappel sur la temporalité et le territoire du CLS, objectifs, axes, fiches actions et exemples d'actions menées.

II – EFFICACITE du CONTRAT LOCAL DE SANTÉ

Le carnet de bord du Contrat Local de Santé recense toutes les fiches actions et permet de faire le point sur leur évolution tout au long de la durée du CLS. Un code couleur a été déterminé (vert, orange, rouge) afin de visualiser plus facilement l'avancée de chaque fiche action. Cet outil de suivi combiné à l'entretien avec le porteur de projet et aux retours d'expérience a permis d'évaluer l'efficacité des actions inscrites dans le CLS.



A)Axe 1 : Renforcer

L'axe « renforcer » a pour vocation de consolider l'offre médicale et paramédicale. Le Centre Hospitalier d'Issoudun structure et acteur phare du territoire du Pays d'Issoudun et de Champagne berrichonne porte la plupart des actions de cet axe. Dans ce troisième CLS, les actions inscrites sont des projets de restructuration, d'évolution, d'amélioration tout en consolidant l'existant. Le Centre Hospitalier de la Tour Blanche est un atout majeur du Contrat Local de Santé, qu'il accompagne depuis ses débuts.





FICHE ACTION 1.1 RESTRUCTURATION DU PAVILLON MARIE CURIE

Si la restructuration complète et l'extension du Pavillon de Marie Curie du Centre Hospitalier de la Tour Blanche sont impératives pour répondre aux enjeux d'évolution de l'offre de soins sur le bassin de vie d'Issoudun, l'ampleur des travaux et le coût pour le Centre Hospitalier sont trop importants pour avoir été soutenables ces dernières années. La restructuration du Pavillon Marie Curie n'a donc pas été réalisée.

Toutefois, dans un prochain CLS, il apparaît important de maintenir cette action ambitieuse et les objectifs de :

- Mettre en conformité le bâtiment eu égard aux normes d'hygiène, de qualité et de sécurité ;
- Créer des espaces privatifs conformes aux recommandations de bonnes pratiques et à l'évolution du droit des patients (chambres seules, espaces PMR, ...) ;
- Organiser de manière optimale l'ensemble des services de soins accueillis dans ce bâtiment (en particulier création d'un hôpital de jour conforme, et d'une pharmacie à usage intérieure conforme aux recommandations) ;
- Réaliser l'extension du service de consultations externes pour répondre aux perspectives de développement des consultations avancées.



Centre Hospitalier
de la Tour Blanche

Toutefois, en cas de reconduction de cette action dans un prochain CLS, il n'y a pas de certitude qu'elle soit menée.



FICHE ACTION 1.2 RENFORCEMENT DE LA PLACE DU CENTRE PERINATAL DE PROXIMITE

Le service de proximité pour les suivis gynécologiques et obstétricaux ainsi que le centre de planification ont bien été maintenus et renforcés au Centre Hospitalier de la Tour Blanche malgré la difficulté à dégager des disponibilités pour la venue d'un gynécologue, et malgré l'impossibilité de faire venir un pédiatre, faute de spécialiste sur le territoire.

Les activités suivantes du Centre Périnatal de Proximité ont été renforcées :

- Préparation à l'accouchement,
- Suivi des grossesses,
- Consultations post-partum,
- Accompagnement post-natal avec le nourrisson,
- Rééducation ont bien été renforcées,
- Prises en charge des IVG,
- Planification.

Les missions de prévention, de consultation et de permanences en faveur de l'accès aux contraceptifs, du diagnostic et du traitement des IST, de prise en charge des violences liées à la sexualité, de l'égalité des droits à la sexualité ont également été pérennisées.

Toutefois, le renforcement de l'activité n'a pas pu être suivi d'une restructuration des locaux, ni d'une délocalisation dans un endroit dédié et permettant au Centre Périnatal de Proximité d'être mieux identifié. Cette problématique pourrait être incluse dans le prochain CLS, tout comme l'élaboration d'une meilleure stratégie de communication et de valorisation du CPP sur le territoire dans un contexte où le nombre de gynécologues devrait continuer de baisser sur le territoire (et en France de manière générale).



Par ailleurs, la baisse de natalité sur le bassin d'Issoudun (et dans l'Indre et le Cher plus globalement) constatée au quotidien par les sage-femme du Centre Périnatal de Proximité dans leur activité se poursuivra dans les années à venir. La perspective d'une diminution de l'activité d'accompagnement des grossesses et de la parentalité est une source d'inquiétude pour l'équipe du CPP. Toutefois, ce phénomène ne

remet pas en cause la pertinence et la place du Centre Périnatal de Proximité au CHTB et sur le territoire. Les deux autres missions principales du CPP (consultations gynécologiques et le Centre de santé sexuelle) restent incontournables et prépondérantes sur le territoire.



FICHE ACTION 1.3 FLUIDIFIER LE PARCOURS DE VIE DES PERSONNES EN SITUATION DE

HANIDCAP

Cette fiche action portée par le Centre de Soins Public Communal pour Polyhandicapés d'Issoudun avait pour objectif d'assurer une réponse adaptée aux besoins des personnes en situation de handicap tout au long de leur vie, en renforçant et en complétant l'offre existante sur le territoire afin de fluidifier leur parcours et d'éviter les situations de rupture.

Les actions prévues sont atteintes de manière satisfaisante :

- Création du dispositif d'habitat inclusif (DHAPI), 10 places pour d'accueillir des usagers suffisamment autonomes pour éviter l'institutionnalisation mais dont le maintien à domicile n'est plus possible ou pour permettre à d'autres usagers de sortir de l'institution.
- Afin de répondre aux demandes croissantes des personnes en situation de handicap vivant au domicile, et pour assurer des prises en charges adaptées, les capacités pour le SAMSAH et le SSIAD ont été étendues de 5 et 2 places.

- Le CSPCP a obtenu l'autorisation de l'ARS de construire l'unité pour personnes en perte d'autonomie importante. Un concours d'architecte vient de se terminer. L'inauguration est prévue fin 2024. Cette action a vocation à être inscrite dans le prochain CLS.
- La réflexion qui devait être menée autour de la création d'une unité d'accueil pour les personnes cérébrolésées n'a pas pu se concrétiser. Les actions et objectifs précédemment cités ont été privilégiés dans les arbitrages financiers et stratégiques. Cette action peut être incluse dans le prochain CLS.



FICHE ACTION 1.4 MISE EN PLACE D'UNE EQUIPE DE SOINS DE SUITE ET DE READAPTATION

L'équipe mobile de réadaptation a pour objet d'assurer le maintien au domicile des patients en situation de handicap, d'apporter un soutien aux aidants, de créer un lien entre le Centre Hospitalier et les professionnels libéraux.

Une équipe de soins de suite et de réadaptation mobile a bien été déployée dans les départements du Cher et de l'Indre. Cette expérimentation nationale voit s'associer à une équipe technique d'ergothérapeutes, un médecin MPR, un assistant social, un psychologue ou un neuropsychologue.

Elle a un rôle de conseil auprès des SSR polyvalents du territoire de santé. Une fois le patient sorti d'hospitalisation, elle reste en contact avec lui et son entourage pour assurer la continuité des soins, évaluer la dépendance, les aides techniques et humaines selon l'évolution.

La file active a été multipliée par deux depuis le démarrage de l'opération en janvier 2021.



FICHE ACTION 1.5 CREATION D'UN POLE INTERHOSPITALIER DE SOINS DE SUITE ET DE READAPTATION

L'objectif de cette Fiche Action était de coordonner au niveau départemental les soins de suite et de réadaptation avec un lieu ressource sur le CHTB d'Issoudun. La filière est opérationnelle sur l'ensemble du département de l'Indre. L'initiative issoldunoise a été soutenue par le SSR de Châteauroux.



FICHE ACTION 1.6 AUGMENTATION DU NOMBRES DE PLACES EN HOPITAL DE JOUR DE MEDECINE PHYSIQUE

L'augmentation du nombre de places en hôpital de jour et de médecine physique a été financé à hauteur de 175 000€, et l'objectif de la création de 5 places supplémentaires a bien été atteint. Cette création a permis l'amélioration de l'accès aux soins par la réduction du délai d'attente pour les personnes nécessitant des soins en Hôpital de Jour, l'amélioration de la qualité des soins dispensés et la diversification des prises en charge spécifiques (lombalgie à domicile, rééducation post chirurgicale ...).



Cette axe « renforcer » concerne presque exclusivement le renforcement du Centre Hospitalier de la Tour Blanche (mais aussi du Centre de Soins Public Communal pour Polyhandicapés d'Issoudun) qui portent l'entièreté des actions de cet axe. L'implication forte et historique du CHTB et du CSPCP dans le Contrat Local de Santé du Pays d'Issoudun et de Champagne berrichonne est une véritable plus-value pour les habitants du territoire. Cette collaboration est appelée à se poursuivre dans un quatrième CLS.

Toutefois, ces dernières années le Centre Hospitalier de la Tour Blanche a été marqué par des difficultés financières et structurelles. La fermeture des Urgences la nuit pendant 5 mois (de fin 2022 à mai 2023) due à une carence de médecins et surtout de personnel paramédical est symptomatique d'une situation globale de la médecine hospitalière. Sur la durée du Contrat Local de Santé, le nombre de médecins au CHTB est resté stable mais précaire.

Le Centre Hospitalier a entamé une mue qui se traduit par un recentrage des activités et un redressement financier avec comme volonté de se concentrer davantage sur les missions hospitalières et de réduire ses activités annexes (actions de prévention, médecine scolaire, etc).

B)Axe 2 : Innover en santé environnementale

Le Contrat Local de Santé du Pays d'Issoudun et de Champagne berrichonne a poursuivi et accentué la dynamique ambitieuse d'action de prévention en faveur de l'amélioration de l'état de santé de la population en agissant sur leur environnement.



FICHE ACTION 2.1 PLAN ALIMENTAIRE TERRITORIAL

Le Projet Alimentaire Territorial a été signé en mai 2021.

Les objectifs de cette Fiche Action étaient de trois ordres :

1. Économique : par le soutien à la diversification agricole et au développement des installations, la structuration et la consolidation des filières dans les territoires ;
2. Environnemental : réduire le déplacement des produits alimentaires, valoriser de nouveaux modes de production (dont production biologique et certification Haute Valeur Environnementale), préservation de l'eau et des paysages, lutte contre le gaspillage alimentaire ;
3. Sanitaire et sociale : éducation alimentaire, accès pour tous à une alimentation de qualité.

La phase préfiguration a bien permis d'identifier et de mobiliser les acteurs de l'alimentation (circuits de production, de transformation et de consommation), de relever les différents enjeux tels que : les contraintes juridiques, humaines et techniques liées à la restauration scolaire ; les capacités d'approvisionnement locales (volumes, types de production).

La phase de déploiement a bien permis le développement des capacités de production en circuit court du territoire (tenant compte de la qualité des sols et de la capacité d'irrigation), et d'accompagner l'intégration de produits locaux dans la restauration scolaire. Trois sessions de formation ont été réalisées par le CPIE (sur l'introduction de repas végétariens, le gaspillage alimentaire, les marchés publics et l'approvisionnement local) à destination des personnels et gestionnaires de cantine. Ces formations étaient également ouvertes aux élus du Pays. A titre

expérimental, pour l'année scolaire 2022-2023, la cuisine centrale du Centre Hospitalier de la Tour Blanche a réalisé les repas de l'école primaire de Paudy.

Un diagnostic a été réalisé, il a permis d'établir que sur le territoire, malgré une production agricole peu diversifiée, les acteurs ont tous une forte volonté d'intégrer davantage de produits locaux dans la restauration collective scolaire publique notamment par le développement d'une solution technique et logistique pour faciliter cet approvisionnement (qui est en cours avec le déploiement de Cagette et Fourchette sur le territoire du Pays d'Issoudun). De manière générale, une offre en produits locaux de qualité peut se développer sur le territoire.



FICHE ACTION 2.2 DEVELOPPER UN URBANISME FAVORABLE A LA SANTE

Le Pays d'Issoudun et de Champagne berrichonne est un territoire précurseur sur de nombreux sujets en santé environnementale. Au fil des années, les agents du Pays ont accumulé de l'expérience et une certaine expertise notamment sur le sujet de l'urbanisme favorable à la santé. Ces compétences sont mises à disposition de l'ensemble des 42 communes du territoire accompagnées dans leurs projets.

Le PICB est donc pilote sur le territoire en menant à bien des actions telles que la végétalisation des cours d'écoles du Pays en établissant une méthode/boîte à outils à destination des communes du territoire. Cette boîte à outils comprend notamment : une étude afin d'identifier les îlots de chaleur, une méthode de participation des élèves dans la conception du projet en leur faisant dessiner la « cour de leurs rêves » afin de s'en inspirer pour créer le nouvel aménagement. A l'école Condorcet d'Issoudun, les travaux ont permis de recréer différents espaces : jeux divers, espaces à l'écart pour les enfants en recherche de calme, espaces de nature, espaces potagers, bac à compost, récupération d'eau de pluie.

Avec la pose des copeaux, le résultat donne à la cour d'école une esthétique naturelle et devrait permettre de réduire la température de surface **de 4°C en moyenne**.

La cours de la Maison de l'enfance a été végétalisée à Issoudun, d'autres suivront sur l'ensemble du Pays, un projet similaire est notamment en cours d'élaboration pour école Michelet à Issoudun.



Pareillement, les matériaux biosourcés ont bien été favorisés dans la rénovation et les constructions nouvelles même si les entreprises du territoire ne disposent malheureusement pas ou peu des compétences pour recourir à des matériaux biosourcés (comme le chanvre ou la laine de bois). Toutefois, la Maison Solaire et Solidaire inaugurée le 17 novembre 2022, a notamment été construite à partir de bottes de pailles locales, de bois massif et de matériaux réemployés.

Dans le cadre de la lutte contre l'habitat indigne, un permis de louer a été mis en place pendant deux années dans le cadre du Programme Action Cœur de Ville. Des actions de sensibilisation sur la performance énergétique ont été menées par l'Adil.



FICHE ACTION 2.3 AMENAGEMENT URBAIN EN FAVEUR DES DEPLACEMENTS DOUX

Les deux objectifs opérationnels de cette Fiche Action ont été remplis :

1. Le parcours de santé – bien être pour les seniors et personnes en situation de handicap a été inauguré en septembre 2022 au Parc François Mitterrand à Issoudun. Il permet d'encourager les personnes âgées à la pratique physique régulière en faisant travailler tout le corps. Les structures ont été reliées entre elles par un cheminement stabilisé.
2. Une étude sur le développement des voies douces, pistes cyclables sur de trajets domicile-travail pour Issoudun et ses communes limitrophes a été livrée en février 2022.

En 2022, une première phase a été inaugurée : quatre rues d'Issoudun ont été aménagées en voie partagée avec l'objectif de créer des liaisons entre les quartiers résidentiels et la zone enseignement-sport-activités économiques de la ville. Cet aménagement a permis de sécuriser et d'augmenter la pratique du vélo sur le territoire. Aujourd'hui 4% des actifs utilisent le vélo pour leur déplacement domicile travail.

La pratique du vélo répond à un enjeu de santé publique :



- la pratique quotidienne d'une activité physique, réduisant les risques de détérioration de la santé liés à un mode de vie trop sédentaire
- l'amélioration de la qualité de l'air

Un programme d'accompagnement et de développement de la pratique a été mis en place :

- Déploiement du passeport « savoir rouler à vélo » dans les écoles
- Engagement du Pays d'Issoudun et de Champagne Berrichonne dans la labellisation « Territoire Vélo » avec la création de boucles cyclotouristiques sur le territoire.

Ces dernières actions qui n'étaient pas prévues dans le CLS 3 sont appelées à être poursuivies et accomplies dans un 4^e CLS, via, entre autres, l'aménagement de nouveaux tronçons en voies partagées.



FICHE ACTION 2.4 SECURISER ET PRESERVER LA RESSOURCE EN EAU

Lors des entretiens et échanges d'évaluation du CLS, la délégation départementale de l'Agence Régionale de Santé dans l'Indre est arrivée à la conclusion que cette Fiche Action « sécuriser et préserver la ressource en eau » n'aurait pas dû être incluse dans le Contrat Local de Santé 3 du Pays d'Issoudun et de Champagne berrichonne. En effet, les objectifs de réduction des pertes en eau des réseaux d'eau potable et de sécurisation de l'approvisionnement en eau en cas de crise relèvent davantage de compétences régaliennes qui n'ont pas vocation à s'inscrire dans ce type de contrat.

Toutefois, certaines actions ont été menées :

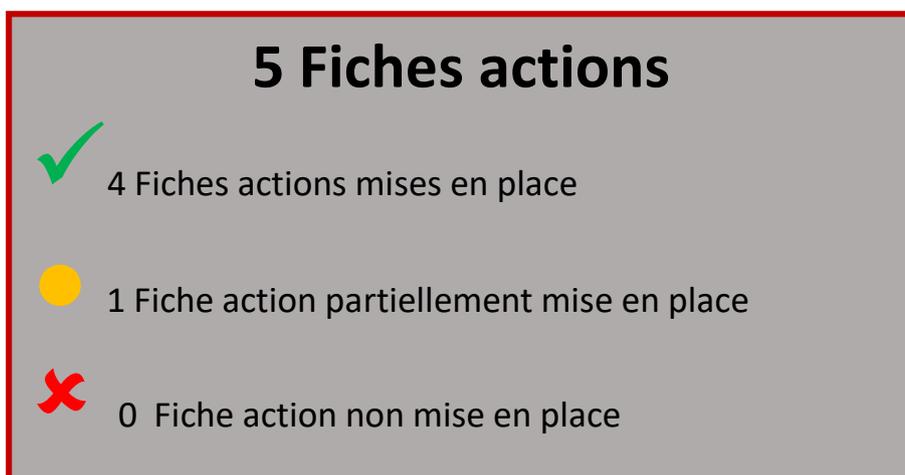
- Les collectivités ont été sensibilisées à la mise en œuvre d'une étude patrimoniale via le Schéma Départemental d'Alimentation en eau potable.
- L'amélioration du rendement des réseaux d'eau potable sur l'ensemble des communes du Pays par le renouvellement de canalisation et la pose de débitmètres de sectorisation.
- L'ARS et la DDT de l'Indre disposent d'une riche documentation recensant les interconnexions à l'échelle de l'ensemble du département. Le développement de ces interconnexions entre réseaux doit être réalisé par l'agence de l'eau.
- Le travail de sensibilisation du grand public aux économies d'eau a été réalisé via la transmission par l'ARS à l'ensemble des services de distribution d'eau du département d'une campagne de communication à destination des utilisateurs.

Cette Fiche Action s'inscrit dans un contexte plus large englobant des questions de gouvernance. En effet, le transfert de la compétence « eau » des communes vers l'intercommunalité sera obligatoire à l'horizon 2026. Dans un contexte de crise climatique où l'eau est une ressource en tension et alors que les épisodes de sécheresse et de restriction s'intensifient, la question de sa gestion et de sa préservation est essentielle.

Il faut continuer à sensibiliser la population aux économies d'eau et aux bons réflexes. Il faut également persister les efforts de vigilance sanitaire sur la qualité de l'eau potable.

C) Axe 3 : Prévenir

A l'instar de l'axe précédent, les actions de prévention en santé sont devenues prépondérantes et les différents projets menés et pérennisés dans le cadre de cet axe ont été des actions phares du CLS. L'orientation du CLS du Pays d'Issoudun et de Champagne berrichonne en faveur de la prévention est efficace et pertinente. Cette réussite sera poursuivie à l'avenir de manière encore plus prononcée.



FICHE ACTION 3.1 DENSIFIER LA BIENNALE DE LA SANTE AVEC UNE JOURNEE DEDIEE

AUX SENIORS

La Biennale de la santé est une manifestation tout public sur les thématiques de la santé et de la prévention. Prévues à l'automne 2021 puis en janvier 2022, elle a été par deux fois reportée en raison de la situation sanitaire et des différentes vagues de contamination au COVID 19. La Biennale se tiendra donc du 16 au 18 novembre 2023 au PEPSI co-organisée par le Pays et l'Unité Locale de la Croix Rouge d'Issoudun.

Elle se déroulera de la manière suivante :

- Le jeudi 16 après-midi sera plus spécifiquement consacré aux scolaires, jeunes adultes et étudiants les plus âgés : lycéens, IFAS, IME, éventuellement Mission Locale etc. Ils pourront circuler librement de stand en stand.
 - Parallèlement, une guinguette sera organisée au Centre des Congrès d'Issoudun en partenariat avec la Maison Issoldunoise des Seniors et l'association de commerçants CAP Issoudun.
- Le vendredi 17 accueillera les scolaires (CM2) du Pays et les collégiens qui effectueront des rotations de stands (15min), par groupe et encadré par un adulte (professeurs, bénévoles de la biennale ...).
- Le samedi 18 sera ouvert toute la journée à tous les publics sur la thématique des seniors et du bien vieillir. Sous format salon, avec espace de convivialité, espace sport santé, espace de consultation.

Sur plusieurs jours seront donc réunis partenaires, structures et associations en lien avec la prévention et la santé (notamment professionnels et des spécialistes sur la question des seniors) dans un même lieu pour permettre de communiquer avec un plus grand nombre.

Des consultations avec des praticiens seront organisées sur place le samedi.



FICHE ACTION 3.2 DEVELOPPER DES ACTIONS EN FAVEUR DE LA SANTE MENTALE

Le LIPPI (Lieu d'Information et prévention du Pays d'Issoudun – voir Fiche Action 4.3) accueille des ateliers, des permanences de la part de diverses structures dont certaines en lien avec la santé mentale : la maison des adolescents, Le Cocon (sur le volet accompagnement de la parentalité), addictions France, Libellule (Association dédiée au bien-être des patients et aidants du cancer), le Planning Familial.

Le Contrat Local de Santé relaie auprès de la population, des entreprises, des instances existantes, des établissements scolaires les actions et projets en santé mentale (la semaine sans écran par exemple) mis en place sur le Pays et au-delà par les partenaires.

Le Contrat Local de Santé a encouragé les projets intergénérationnels permettant de rompre avec l'isolement en mettant en relation les acteurs du territoire, notamment grâce à des projets culturels (voir Fiche Action 4.1).

Les objectifs de cette Fiche Action ont été atteints, toutefois il est ressorti de l'évaluation que le sujet de la santé mentale peut être approfondi et que le Contrat Local de Santé 4 peut s'emparer (en lien avec l'émergence du Projet Territorial de Santé Mentale dans l'Indre) de cette problématique. Les signaux relevés par le *diagnostic territorial partagé de santé mentale* rédigé dans le cadre du Projet Territorial de Santé Mentale de l'Indre sont alarmants, en particulier depuis la pandémie de COVID, les périodes de confinement, l'isolement et l'inquiétude générés par la situation sanitaire.



FICHE ACTION 3.3 QUALITE DE VIE AU TRAVAIL

L'objectif de cette fiche action était d'instaurer sur le Pays d'Issoudun une dynamique en faveur qualité de vie au travail dans l'ensemble des milieux professionnels du Pays :

- en sensibilisant la population à cette thématique,
- en facilitant les démarches d'audits et conseils chez les professionnels,
- en travaillant à la rédaction d'une charte de la Qualité de vie au travail avec les entreprises du Pays (et pour les structures d'accueil de personnes âgées et personnes en situation de handicap).

Si cette dernière action n'a pas été menée, la BGE de l'Indre dans le cadre de ses missions a réalisé plusieurs actions sur le territoire du Pays d'Issoudun et de Champagne berrichonne en intervenant directement auprès de différentes entreprises du territoire notamment pour des conseils auprès des managers ou des dirigeants d'entreprise dans la gestion des ressources

humaines et de la santé des salariés. Des entreprises du territoire ont également été accompagnées dans la rédaction du *document unique d'évaluation des risques professionnels*.

La BGE note un réel intérêt et une demande sur la question de la Qualité de Vie et de la santé au Travail sur le territoire du Pays d'Issoudun et de Champagne berrichonne (plus que sur d'autres territoires du département et de la Région). L'articulation entre les actions menées et le Contrat Local de Santé est jugé efficace, grâce au lien avec les entreprises locales (notamment via le dispositif 'Territoire d'industrie'). Une journée de la qualité de vie au travail a été organisée en avril 2022 à Issoudun sur le thème de la recherche de sens dans le travail (*photo ci-dessus*).



Des cycles d'ateliers de sophrologie ont été organisés au LIPPI sur la gestion du stress, du sommeil et la prévention du bruit. Si le premier cycle a dépassé les attentes (beaucoup d'inscrits sur liste d'attente), le second n'a pas rencontré de succès malgré la demande.

La semaine du sport est un événement organisé chaque année par l'entreprise SAFRAN avec le concours du Pays d'Issoudun et de Champagne berrichonne et des infrastructures sportives de la ville d'Issoudun. Ce type d'actions s'inscrit dans une démarche globale ambitieuse en faveur du Sport-Santé qui débutera en 2024 et qui constituera une fiche action propre lors du prochain CLS.

Enfin, une fiche action en faveur de la qualité de vie et de la santé au travail est à poursuivre dans un prochain contrat local de santé, d'autant qu'il y a une demande sur le territoire. La santé mentale reste une piste à explorer car le sujet reste sensible pour la population. Un travail pour prévenir la souffrance au travail en agissant sur les risques psychosociaux paraît essentiel à mettre en place à l'avenir en levant les freins psychologiques et le tabou lié à la santé mentale.



FICHE ACTION 3.4 SOUTIEN AUX PATIENTS EN GRANDE PRECARITE

Cette Fiche Action importante politiquement avait deux objectifs :

L'installation d'une PASS généraliste (permanence d'accès aux soins de santé)

Une PASS généraliste (permanence d'accès aux soins de santé) n'a pas été créée au Centre Hospitalier de la Tour Blanche d'Issoudun. La PASS MOBILE du Centre Hospitalier Châteauroux Le Blanc intervient auprès de différentes structures du territoire, notamment à l'Espace de Vie

Sociale, ou auprès de la Croix Rouge. Si elle ne peut dispenser de médicaments, la PASS assure son rôle d'accompagnement dans l'accès au système de santé aux personnes sans couverture médicale ou avec une couverture partielle, notamment dans les démarches administratives à la reconnaissance de leurs droits.

Le Centre Hospitalier de la Tour Blanche souhaite toujours créer une Permanence d'Accès aux Soins de santé en son sein malgré la notification de rejet reçu en septembre 2022. Il prépare une nouvelle demande car il remplit naturellement ce rôle au quotidien (5% des dispensations médicamenteuses se font vers des patients en dehors de tout parcours de soins). La PASS MOBILE du Centre Hospitalier Châteauroux Le Blanc et celle souhaitée au CHTB peuvent tout à fait cohabiter et être complémentaires sur le territoire d'Issoudun.

La création de la Maison Solaire et Solidaire

Un lieu de convivialité au sein du quartier politique de la ville a bien été inauguré le 17 novembre 2022. Il s'agit de la Maison Solaire et Solidaire qui accueille l'épicerie sociale, des ateliers, des activités lors des créneaux délocalisés du LAEP (Lieu d'Accueil Enfants Parents), c'est également un lieu de permanences délocalisées du Centre Municipal d'Action Sociale pour l'accès aux droits et l'accompagnement des personnes en situation de précarité.

RDV santé de l'EVS

Le CLS du Pays d'Issoudun et de Champagne berrichonne a même été au-delà des actions prévues en inaugurant une action devenue phare sur le territoire et unique en son genre : les Rendez-vous Santé à l'Espace de Vie Sociale. Le dernier vendredi matin de chaque mois, des consultations gratuites à destination des publics défavorisés sont organisées dans le quartier politique de la ville (nations/bernardines) d'Issoudun. Ainsi, ont été organisées depuis sa création en janvier 2022 des consultations avec un ORL (*image ci-dessous*), un Ophtalmologue, un médecin généraliste, un Psychologue, le Planning Familial, une Diététicienne, un Dermatologue, un Pneumologue, le centre de Dépistage du cancer, une association de dépistage du diabète, une sage-femme. Environ 180 personnes se sont rendues à ces RDV Santé. Certaines spécialités rencontrant plus de succès : une quinzaine de patients pour les consultations en dermatologie ou en ORL.

De plus, l'Espace de Vie Social dispose d'un espace de consultation, d'un lieu d'accueil/attente avec à disposition de multiples informations concernant l'offre de soin sur le territoire. Les patients sont accueillis avec un café/thé/jus et des gâteaux. L'endroit dispose également, d'un espace numérique avec animatrice afin d'aider dans les démarches concernant la santé (rendez-vous doctolib, mise à jour de son compte AMELI, demande de remboursements de soins, etc).



ESPACE DE VIE SOCIALE
18/60 rue de la Nation - 36100 ISSOUDUN - 02 54 49 40 30 - expressionloisirs@orange.fr

Depuis l'automne 2022, la PASS MOBILE du Centre Hospitalier Chateauroux-Le Blanc intervient parallèlement aux RDV Santé. Elle se compose d'une infirmière et d'une assistante sociale. Elle a pu trouver progressivement sa place auprès de la population lors de ces RDV Santé.

Cette action est bien évidemment appelée à se pérenniser dans le CLS 4.

Lutte contre la précarité menstruelle

Enfin, une action de lutte contre la précarité menstruelle a été lancée, démarche qui est plus que jamais importante au regard du nombre de femmes qui connaissent des difficultés à se fournir en protections et sont parfois contraintes de choisir entre acheter des protections hygiéniques ou s'alimenter (ce nombre de femme a été multiplié par deux par l'inflation). Le changement de la perception des menstruations dans la société, sujet particulièrement tabou, est un travail à réaliser également (notamment auprès du public masculin).



Ainsi, le Pays d'Issoudun et de Champagne berrichonne a été lauréat d'un appel à projets lancé par l'Etat pour installer trois distributeurs de protections périodiques gratuites inaugurés début 2022 à Issoudun dans des lieux d'accueil du public afin de permettre aux femmes de s'y rendre en toute confiance : au **centre municipal d'action sociale**, à l'**Espace de Vie Sociale** et au **LIPPI** (campagne de communication réalisée à l'occasion ci-contre)

Fort de cette première expérience, ce sont quatre autres distributeurs qui ont été installés fin 2022 dans quatre communes du territoire du Pays d'Issoudun et de Champagne berrichonne : **Reuilly, Vatan, Neuvy-Pailloux et Ambrault**.

Ces distributeurs de protections hygiéniques fournis par Marguerite & Cie ont la forme d'une boîte bleue marine et proposent quatre options : deux serviettes adaptées à différents flux et deux types de tampons, un avec et un autre sans applicateur. Les distributeurs placés à Issoudun ont bien été repérés et appropriés et nécessitent d'être régulièrement rechargés, preuve de leur utilité auprès des femmes du territoire. Les distributeurs installés dans les autres villes du territoire rencontrent moins leur public, un effort supplémentaire de communication est sans doute à effectuer.

A l'occasion de la journée de la femme et de l'hommage rendu à Gisèle Halimi, les équipes du Pays d'Issoudun et de Champagne berrichonne, de la Communauté de Communes du Pays d'Issoudun et de l'Espace de Vie Sociale ont également distribué des protections périodiques lors des distributions d'aide alimentaire à l'Epicerie Solidaire d'Issoudun (les 8, 10, 15 et 17 mars 2023).

Cette action est appelée à se pérenniser dans le CLS 4.



FICHE ACTION 3.5 RELAYER LES CAMPAGNES ET PLANS NATIONAUX, REGIONAUX ET

DEPARTEMENTAUX EN SANTE PUBLIQUE

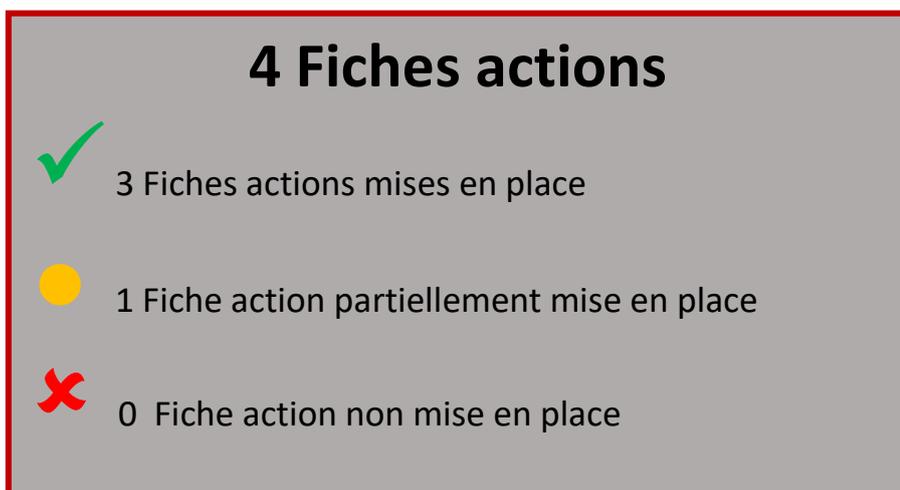
Les coordinateurs du CLS du Pays d'Issoudun et de Champagne berrichonne ont participé aux différentes réunions départementales et régionales (groupes de travail thématiques, réunion de réseaux...) sur différents sujets (lutte contre les espèces invasives, Urbanisme Favorable à la Santé, santé mentale...).

Le Pays d'Issoudun et de Champagne berrichonne a bien évidemment relayé toutes les informations et campagnes de communication (locales, départementales, régionales et nationales) autour des gestes et comportements à adopter lors de la pandémie de Covid et lors de la campagne de vaccination.

Naturellement, le Contrat Local de Santé a relayé au niveau local des campagnes, programmes et plans nationaux, régionaux et départementaux : semaine sans écran, journée mondiale de l'hygiène menstruelle...

C)Axe 4 : Promouvoir

Les actions de promotion en santé menées par le Contrat Local de Santé avaient pour objectifs de permettre aux habitants de mieux maîtriser les déterminants de santé, de leur permettre d'agir positivement sur leur état santé grâce à la valorisation des structures de soin et de l'offre de soin du territoire.



FICHE ACTION 4.1 PROMOUVOIR LA CULTURE DANS LES STRUCTURES DE SANTE ET DE PREVENTION

L'Établissement Public de de Coopération Culturelle d'Issoudun, le Centre Culturel Albert Camus, mène chaque année des actions culturelles favorisant le lien entre la culture et la santé au sein des différentes structures de santé, de prévention du CHTB, du CSPCP et des EPHAD du Pays d'Issoudun et de Champagne berrichonne.

Par exemple, l'artiste Syrano est intervenu plusieurs fois, une fois notamment pour une action liant poésie et tissage au Centre Hospitalier de la Tour Blanche en faisant écrire les patients de la rééducation fonctionnelle sur leurs tranches de vie. Mis sous la forme de poèmes, elles ont ensuite été illustrées par les enfants du centre aéré d'Issoudun puis affichées dans divers endroits.

L'artiste Damien Bouvet sera en résidence d'artiste en octobre 2023 pour la création d'un spectacle "pantoufles au cœur" avec l'EHPAD du Centre Hospitalier.

La promotion de la culture dans les structures de santé est enrichissante et favorise le bien être des patients comme celui du personnel de ces établissements. Ce type d'action est appelé à être pérennisé et accentué dans le CLS 4. Enthousiastes, le CHTB et le CSPCP souhaitent continuer et augmenter la fréquence de ce type d'actions.



FICHE ACTION 4.2 PROMOUVOIR ET DEVELOPPER LE CENTRE DE SANTE

La quête de stabilité et d'amélioration de la santé financière du Centre de Santé situé dans les locaux du Centre Hospitalier de la Tour Blanche a été un enjeu majeur du déroulement du Contrat Local de Santé.

Au moment de l'évaluation, les signaux quant au bon fonctionnement et à la santé financière du Centre de Santé sont positifs. Après une période d'inquiétude, le déficit économique se résorbe progressivement et le fonctionnement se stabilise avec en perspective une certaine pérennité. Si le fonctionnement n'est pas idoine (il manque par exemple une spécialité génératrice d'actes plus rémunérateurs permettant d'approcher l'équilibre économique), la pérennisation du Centre de Santé avec de nouveaux objectifs pourrait être renouvelée dans une fiche action du prochain CLS.

Pour rappel, les objectifs de la présente fiche action étaient les suivants :

- Investir de nouveaux locaux pour améliorer la fluidité d'accueil et permettre le recrutement de nouveaux praticiens
- Ouvrir une nouvelle antenne sur le Pays
- Recruter de nouveaux praticiens

Les deux premiers objectifs n'ont pas été atteints car leur porteur a renoncé à ces actions et a jugé préférable et plus pertinent d'améliorer et consolider l'existant.

En effet, il a finalement été exclu de faire sortir le centre de santé du Centre Hospitalier de la Tour Blanche malgré les difficultés d'espace au sein du Pavillon Marie Curie. L'avantage de la proximité et du lien avec les différentes spécialités du CH et des urgences est précieux et bénéfique pour la patientèle et les médecins.

Au regard de la dynamique négative qu'a subi le Centre de Santé, il n'y a pas eu d'autre nouvelle antenne ouverte sur le Pays en plus de celles de Neuvy-Pailloux et Ambrault, il est apparu plus opportun de renforcer et consolider l'existant.

En terme de recrutement de nouveaux praticiens, le Dr FARCAS a rejoint début 2023 l'antenne d'Ambrault deux jours par semaine. Il y a 6 médecins généralistes qui exercent une activité au Centre de Santé.

A l'avenir, il faut maintenir cette dynamique positive avant d'aller plus loin. Pour pérenniser l'activité, le CHTB juge qu'il faut recruter 2 médecins généralistes supplémentaires, avant d'envisager une éventuelle conversion en Centre de Santé pluridisciplinaire.

Par ailleurs, une réflexion est en cours pour la réorganisation du parcours de soin au sein du CHTB avec la mise en place d'un guichet unique. Une telle réorganisation pourrait être inscrite dans une Fiche Action du CLS 4.



FICHE ACTION 4.3 DEVELOPPER LE LIPPI

Le LIPPI est le lieu d'information et de prévention du Pays d'Issoudun. Il est situé dans les locaux de la Meli, rue de tous les diables à Issoudun. Il a plusieurs vocations : information/documentation, accueil de conférences, permanences d'associations, d'ateliers et enfin d'accueil de consultations.



Ce lieu est doté de deux pièces :

- un espace d'accueil et une salle d'attente avec une riche documentation (issue du centre de documentation de la FRAPS IREPS) en tout genre en lien avec la santé et la prévention. Une personne accueille le public, les structures, elle a une mission d'information du public auprès de la jeunesse notamment.
- un bureau/salle de consultation qui accueille une borne de téléconsultation. Cette dernière, depuis son installation en février 2021, a été utile à plus de 500 issoldunois. La moyenne d'âge des utilisateurs est de 38 ans et le taux de satisfaction est presque unanimement positif. Sa présence est cruciale sur le territoire et répond à la pénurie de médecins sur le territoire.

Une dizaine de partenaires fréquente le lieu : la maison des adolescents qui a accentué sa présence en 2023, Le Cocon, Addictions France, Libellule, le Planning Familial, la PASS MOBILE, l'Equipe Mobile Psychiatrie Précarité (EMPP)...

Le résultat de l'évaluation de cette Fiche Action établit que le LIPPI a atteint sa vitesse de croisière, en particulier auprès des partenaires. Auprès de la population du Pays d'Issoudun et de Champagne berrichonne, il reste un effort de communication et de lisibilité à faire. En effet, d'après une consultation de la population réalisée dans le cadre de l'évaluation (voir *partie IV-C*), 92% de la population du territoire ne connaît pas ce lieu. Un effort de lisibilité, notamment géographique, est à prévoir.

Si le développement du LIPPI a été un succès avec l'installation d'une borne de téléconsultation, la communication et la valorisation du lieu restent à parfaire. Un nouveau souffle dans ce sens serait le bienvenu en actionnant de nouveaux leviers (culture, santé mentale, etc).



FICHE ACTION 4.4 ACCOMPAGNER LA MISE EN PLACE D'UN EXERCICE COORDONNE :

COMMUNAUTE PROFESSIONNELLE TERRITORIALE DE SANTE

Une communauté professionnelle territoriale de santé n'a pas réussi à émerger sur le territoire du Pays d'Issoudun et de Champagne berrichonne. Les professionnels de santé déjà très occupés (et préoccupés) par leur métier manquent de temps à consacrer à la mise en place d'une telle structure.

L'Equipe de Soins Primaires (ESP) qui existe sur le territoire essaie déjà de mobiliser les acteurs et de créer une certaine cohésion en organisant des soirées thématiques (repérer les violences faites aux femmes par exemple) mais constate le manque d'enthousiasme et de motivation de la part de leurs confrères sur le territoire d'Issoudun. En plus de ce constat, les deux personnes responsables de l'ESP déplorent le manque de temps et d'énergie à consacrer à cette structure et, encore plus à une éventuelle future CPTS.

Une personne de l'*Union régionale des professionnels de santé-médecins libéraux* était en charge de l'émergence d'une CPTS sur le territoire d'Issoudun mais a renoncé face au manque d'enthousiasme et le constat de la complexité de la mission.

Emmanuel Macron et le gouvernement ont annoncé début 2023 l'ambition que l'ensemble du territoire français soit couvert par les CPTS. Ce souhait a été réitéré dans une *Proposition de loi visant à améliorer l'accès aux soins par l'engagement territorial des professionnels* adopté à l'Assemblée Nationale le 15 juin dernier. Cette proposition de loi veut imposer le rattachement de tous les professionnels de santé aux Communautés professionnelles territoriales de santé (sauf opposition expresse de leur part). Sur le territoire d'Issoudun, cet objectif ne devrait être atteint dans le calendrier mentionné précédemment.

Ainsi, de gré ou de force, une CPTS devra voir le jour sur le territoire d'Issoudun. Si ce n'est pas à l'initiative des professionnels de santé du territoire, l'Agence Régionale de Santé et la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de l'Indre pourraient se voir charger de cette mission.

Cette situation pourrait faire l'objet d'une Fiche Action dans le prochain CLS, si les partenaires le jugent opportun.

Concernant la démographie médicale et la persistance inévitable du phénomène de désertification médicale, les efforts de recrutement de professionnels de santé ont été accentués et couronnés de succès (installation de nouveaux dentistes, d'un ORL, d'un cabinet d'ophtalmologie, d'une cardiologue). Le travail de promotion du territoire n'est pas porté uniquement par le Pays d'Issoudun et de Champagne Berrichonne et les différentes collectivités qui le composent. Il est réalisé également par l'Agence de l'attractivité du département : l'Indre en Berry et Doc36 qui accompagnent l'installation des médecins, partenaires avec lesquels, il est essentiel de continuer à bien travailler.

Le Pays d'Issoudun et de Champagne Berrichonne doit poursuivre le travail de maillage et de relais pour faciliter toutes les actions de promotion et d'innovation en santé : Biennale de santé, relais des campagnes de santé publique, accompagnement des associations, événement ponctuel...

Tableau récapitulatif des actions menées

✓ = Fiches actions mises en place / ● = Fiches actions partiellement mises en place / ✗ = Fiches actions non mises en place

AXE 1 : RENFORCER	
1. Restructuration du Pavillon MARIE CURIE	✗
2. Renforcement de la place du Centre périnatal de proximité	✓
3. Fluidifier le parcours de vie des personnes en situation de handicap	●
4. Mise en place d'une équipe mobile de soins de suite et de réadaptation	✓
5. Création d'un pôle de soins de suite et de réadaptation	✓
6. Augmentation du nombre de places en hôpital de jour de médecine physique de réadaptation	✓

AXE 2 : INNOVER en santé environnementale	
1. Plan alimentaire territorial	✓
2. Développer un urbanisme favorable à la santé	✓
3. Aménagement urbain en faveur de déplacements doux	✓
4. Sécuriser et préserver la ressource en eau face au changement climatique	●

AXE 3 : PREVENIR	
1. Densifier la biennale de la santé et de la prévention avec une journée dédiée aux seniors	●
2. Développer les actions en faveur de la santé mentale	✓
3. Qualité de vie au travail	✓
4. Soutien aux patients en grande précarité	✓
5. Relayer les campagnes et plans nationaux, régionaux, départementaux de santé publique	✓

AXE 4 : PROMOUVOIR	
1. Promouvoir la culture dans les structures de santé et de prévention	✓
1. Promouvoir et développer le centre de santé	✓
2. Développer le LIPPI	✓
3. Accompagner à la mise en place d'un exercice coordonné : communauté professionnelle territoriale de santé	●

⇒ **Le Contrat Local de Santé a permis la mobilisation d'acteurs sur tous les déterminants de santé du territoire et œuvre à réduire les inégalités sociales et territoriales sur le Pays d'Issoudun et de Champagne Berrichonne dans des contextes de santé, environnementaux et socio-économiques contraints. De nouveaux projets et de nouvelles initiatives ont été lancés et menés malgré le contexte compliqué généré par la Crise COVID. La prévention en santé s'est renforcée sur le territoire et cette dynamique est appelée à se poursuivre et s'intensifier. Le nombre de professionnels de santé libéraux a évolué positivement mais il faut rester vigilant et continuer les efforts.**

III - PARTENARIAT

Le partenariat a été évalué de deux manières :

- Par les réponses aux questionnaires d'évaluation et à la grille d'évaluation du partenariat construits en lien avec le comité d'évaluation.
- Par des entretiens individuels avec les porteurs de fiche action (LIPPI, Centre Hospitalier de la Tour Blanche, ARS, BGE...)

A) Des partenariats forts noués sur le territoire :

Le CLS du Pays d'Issoudun et de Champagne berrichonne mobilise un grand nombre de partenaires. Au-delà des partenaires signataires du Contrat Local de Santé (ARS, Préfecture de l'Indre, Région Centre Val de Loire, Pays d'Issoudun et de Champagne berrichonne), le CLS 3 compte quatre partenaires porteurs de neuf fiches actions (l'Agence Régionale de Santé, le Centre Hospitalier de la Tour Blanche, le Centre de Soins Public Communal pour Polyhandicapés et l'Union régionale des professionnels de santé – médecins libéraux). Lors de l'écriture du présent contrat, il avait été convenu de resserrer le nombre de fiches actions et donc le nombre de partenaires du Contrat local de santé afin de se recentrer sur des actions cibles et efficaces.

Chaque fiche action mobilise ensuite une grande variété d'autres partenaires en fonction des sujets et thématiques. D'autres partenariats se sont formés avec de nouveaux acteurs en fonction des opportunités apparues tout au long de la durée du contrat (avec, par exemple, la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de l'Indre sur le sujet des perturbateurs endocriniens). Au total, une quarantaine de structures/institutions ainsi que des professionnels de santé, des élus et des habitants sont engagés dans le Contrat Local de Santé du Pays d'Issoudun et de Champagne berrichonne.

Le LIPPI (le lieu d'information et de prévention du Pays d'Issoudun) est un acteur central du partenariat entre le CLS et les acteurs de santé et de prévention départementaux. Une dizaine de partenaires fréquentent le lieu où leur est mis à disposition salle de réunion, salle d'attente, bureau, cabinet de consultation. Parmi les partenaires intervenant régulièrement au LIPPI, on retrouve : la maison des adolescents, Le Cocon, addictions France, Libellule, le Planning Familial, la PASS MOBILE, l'Equipe Mobile Psychiatrie Précarité (EMPP)...

La Biennale de la santé est le moment principal de mobilisation de l'ensemble des partenaires du Contrat Local de Santé du Pays d'Issoudun. Une quarantaine de partenaires sont attendus sur 3 jours. La Biennale a dû être reportée à cause du COVID en 2021 et 2022, elle se tiendra du 16 au 18 novembre 2023.

Le Forum des Acteurs de Santé est le rendez-vous annuel de mobilisation du partenariat. Cet événement se tient au début de chaque année civile pour présenter les actions menées par le contrat local de santé sur le territoire l'année écoulée. Des partenaires clés du CLS peuvent y intervenir pour présenter des projets clés ou leurs actualités sur le territoire (par exemple la BGE, la CPAM de l'Indre, le Centre Hospitalier de la Tour Blanche, des professionnels de santé...). Sont conviés les élus du Pays d'Issoudun et de Champagne berrichonne, les

institutions, l'ensemble des professionnels de santé du territoire, les structures de santé et de prévention à l'échelle départementale et régionale.

Le Contrat local de santé favorise l'émergence de projets mêlant plusieurs partenaires et en faisant le lien entre différentes actions menées sur le territoire ou en relayant la communication.

De nombreux projets ont pu être menés avec l'Espace de Vie Sociale situé dans le quartier politique de la ville d'Issoudun. Notamment, les RDV Santé qui se déroulent le dernier vendredi matin de chaque mois. Ces consultations gratuites à destination des publics défavorisés du quartier politique de la ville et du territoire ont permis de nouer et de développer de nombreux partenariats avec, par exemple, les sage-femme du Centre de Périnatalité de Proximité du Centre Hospitalier de la Tour Blanche, le Centre Régional de Coordination des Dépistages des Cancers, et plus largement avec de nombreux médecins et professionnels de santé du territoire qui ont accepté de participer.

Toutefois, la coordination du Contrat Local de Santé note que le tissu associatif a fortement été impacté par les deux années de pandémie et par les différentes périodes de confinement. Certaines structures sont nettement moins actives.

Il est espéré qu'un groupe local des différents partenaires de la santé mentale sur le territoire du Pays d'Issoudun émerge et puisse coordonner des actions ciblées en santé mentale sur le territoire.

B) Un engagement crucial du Pays d'Issoudun et de ses partenaires en faveur de la santé sur le territoire

Les partenaires s'accordent à dire que c'est un véritable atout d'avoir une personne ressource pour faire le lien entre les structures et le territoire sur des projets et sujets en lien avec la santé. L'identification de la personne permet une plus grande fluidité et connaissance des actions menées.

Le bon investissement des élus d'Issoudun en faveur de la santé et dans le suivi CLS est remarqué et apprécié. La plupart des partenaires souligne le bon travail effectué sur Issoudun pour faire vivre au mieux le CLS : mise à disposition gratuite du LIPPI, Forum annuel des acteurs de la santé, Biennale de la santé, RDV Santé...

Certains partenaires, comme plusieurs mairies ou la délégation départementale de l'ARS dans l'Indre, déplorent que les projets et principaux événements se déroulent surtout dans la ville centre d'Issoudun et rarement en dehors, dans les pôles secondaires du Pays, secteurs qui sont particulièrement défavorisés et éloignés du soin. Une participation plus accrue du CLS du Pays d'Issoudun et de Champagne berrichonne est attendue de la part du Conseil Territorial de Santé de l'Indre. La délégation départementale de l'ARS dans l'Indre souhaite une meilleure communication autour des projets menés et des résultats de la coordination du CLS.

Pareillement, des maires regrettent de ne pas avoir été suffisamment accompagnés dans la recherche de professionnels de santé ou dans la création de maison de santé.

Le Contrat Local de Santé constitue un outil efficace de consolidation du partenariat local sur les questions de santé. La Biennale de la santé et la fréquentation du LIPPI en sont deux beaux exemples.

La mobilisation des partenaires est constante depuis le début des travaux du Contrat Local de Santé. Professionnels de Santé, élus, associations, sont associés quotidiennement à la mise en œuvre du Contrat Local de Santé.

La consolidation du partenariat est l'un des succès du Contrat Local de Santé du Pays d'Issoudun et de Champagne berrichonne.

IV - Appropriation par la population

Afin d'évaluer la connaissance et la perception du Contrat Local de Santé par la population du Pays d'Issoudun et de Champagne berrichonne, deux consultations de la population ont été organisées :

Une première le 5 mai 2023 à l'Espace France Services d'Issoudun lors de la permanence du Service des impôts des particuliers du Centre des Finances Publiques, jour d'affluence. Cette consultation était davantage orientée sur la bonne connaissance par la population de l'offre des structures et des initiatives menées en matière de santé sur la ville d'Issoudun.

Une seconde consultation a été menée sur le marché de Vatan le 14 juin 2023. La population présente a davantage été interrogée sur les habitudes et besoins en matière de santé lorsque l'on vit en milieu rural.

Environ 70 personnes ont été interrogées. Ces consultations ont également permis de créer des temps d'échanges avec les habitants du Pays d'Issoudun et de Champagne berrichonne sur les besoins et les inquiétudes en matière de santé, mais aussi de faire connaître certaines actions et initiatives du CLS (nouvelles installations de professionnels de santé, les RDV Santé à l'EVS, la borne de téléconsultation du LIPPI).

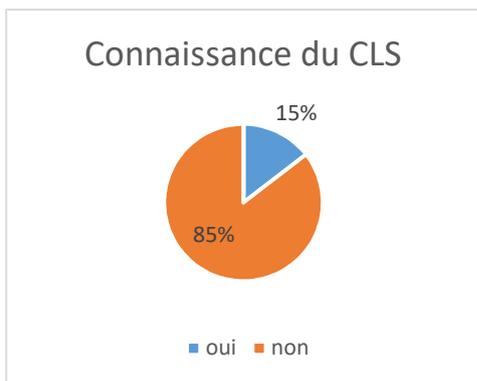
Toutefois, l'échantillon de personnes consultées (et leurs caractéristiques socioéconomiques, d'âge et de sexe), ne permet pas de tirer de grandes conclusions mais bien d'avoir quelques indications sur les habitudes et besoins en matière de santé sur le territoire du Pays.

A) Connaissance du Contrat Local de Santé

Le profil des personnes interrogées est le suivant :



Les trois quarts des personnes interrogées sont des femmes. 80% des personnes interrogées ont plus de 60 ans.



Seulement 15% des personnes interrogées ont entendu parler du Contrat Local de Santé du Pays d'Issoudun et de Champagne berrichonne, essentiellement grâce à la presse et la communication effectuée autour de certaines actions.

90% des personnes interrogées ne connaissent pas les RDV santé à l'espace de vie sociale.

B) Accès aux soins

Accès à la médecine générale et aux spécialistes

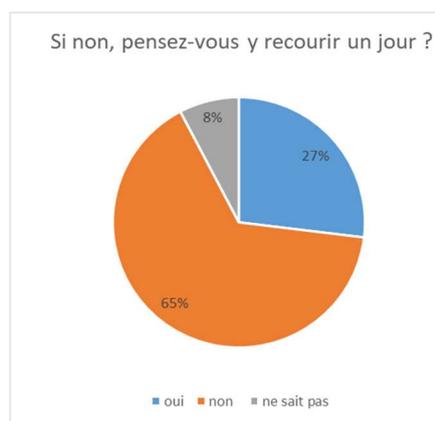
Pour débiter, les habitants du Pays d'Issoudun et de Champagne berrichonne se sont vus demander s'ils avaient un médecin traitant. La réponse est positive pour 93% des répondants. Ces médecins traitants exercent le plus souvent dans les communes d'Issoudun, Vatan, Graçay mais aussi Saint-Aout, Saint-Florent-sur-Cher, Déols ou Chateauroux.



Concernant, l'accès aux spécialistes, 60% des répondants indiquent avoir des difficultés à obtenir des consultations avec des spécialistes en tous genres (surtout dentistes, ophtalmologues, gynécologues). Si plusieurs réponses restent évasives, beaucoup de répondants manifestent une certaine inquiétude concernant l'avenir, notamment en raison des départs à la retraite prévus pour beaucoup de médecins et spécialistes du territoire. Concomitamment, l'avenir des centres hospitaliers de la Tour Blanche à Issoudun ou de Châteauroux-Le Blanc, le maintien de certaines spécialités ou des services d'Urgences inquiètent certaines personnes sondées.

Pour consulter des spécialistes, les habitants se rendent généralement sur Issoudun, Chateauroux, Tours ou Bourges mais aussi parfois à Paris (ou en région parisienne), à Limoges ou à Clermont-Ferrand.

Recours à la télémédecine



Près de 85% des personnes interrogées indiquent ne pas avoir eu recours à la télémédecine, un peu plus de 10% ont déjà consulté un médecin ainsi (notamment pour des téléconsultations ophtalmologiques au PIAF à Issoudun). 65% des personnes n'ayant pas eu recours à la télémédecine semblent particulièrement réfractaires à l'idée de s'y essayer un jour.

65% des répondants ne savent pas où se situent les différentes bornes de téléconsultation présentes sur le territoire. 25% savent quelles pharmacies disposent de borne de téléconsultation.

C) Sensibilisation à la santé et à la prévention

Connaissance du Lieu d'Information et de prévention du Pays d'Issoudun (LIPPI)



92% de la population interrogée ne connaît pas ce lieu pour lequel il y a un clair déficit de lisibilité et un effort de communication à réaliser afin de le promouvoir.

Seulement, 10% des répondants savent qu'une borne de téléconsultation y est installée (une partie des répondants connaît l'existence de la borne et où elle se trouve sans connaître le LIPPI).

Alimentation

Interrogés sur la qualité de leur alimentation en période d'inflation, 50% des répondants ont indiqué que la qualité des produits consommés ne s'était pas dégradée, certains concédant toutefois avoir rogné sur d'autres aspects de la vie quotidienne (loisirs...) pour maintenir cette qualité. Beaucoup indiquent faire plus attention ou modifier leurs pratiques alimentaires (moins de viande, etc). 25% des répondants indiquent que leur potager/verger leur permet de maintenir une alimentation de qualité à moindre coût.

Impact de la pandémie de Covid-19 sur la santé et les habitudes en matière de santé.

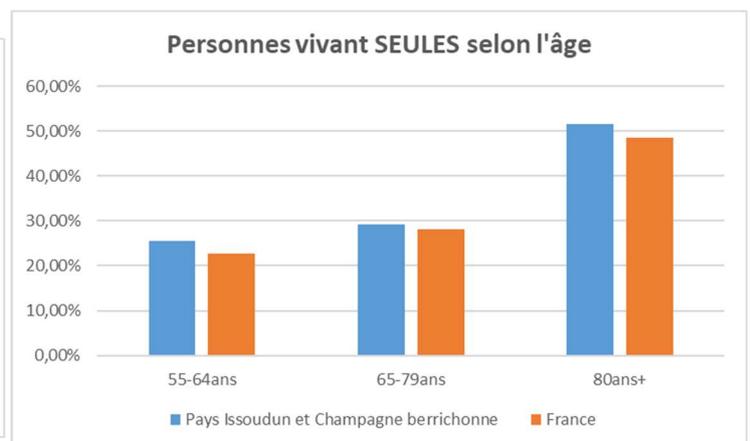
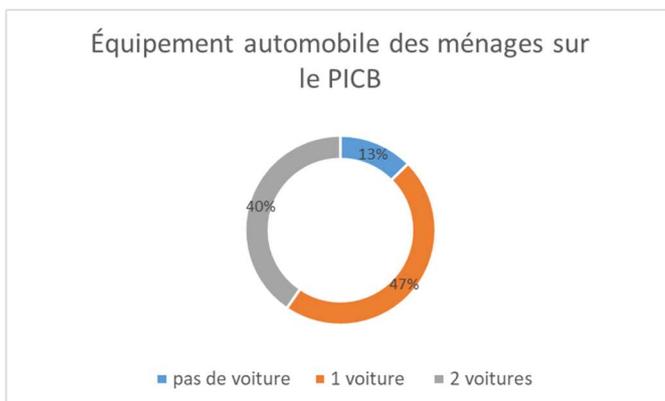
Le choix a été fait de consulter la population sur l'impact éventuel de la pandémie sur les habitudes (bonnes ou mauvaises) en matière de santé, mais aussi sur la santé mentale des habitants du Pays. 43% des répondants indiquent que le Covid et les différentes périodes de confinement n'ont pas eu d'impact sur leur santé et leurs habitudes. 10% indiquent avoir été atteint par une forme grave de Covid. 10% des répondants indiquent avoir subi des effets secondaires suite au vaccin. 10% indiquent que la situation, l'isolement notamment, ont été durs moralement. 20% ont répondu que la pandémie a eu un mauvais impact sur la société et les mentalités, que la gestion de la pandémie (et la campagne de vaccination) par le gouvernement a été une source de colère.

6% des répondants indiquent tout de même que la pandémie a permis d'adopter de bonnes pratiques (se laver les mains, faire plus attention).

Exercice physique

60% des répondants indiquent avoir une pratique sportive régulière ou, a minima, avoir une activité physique telle que la marche, du vélo ou même le simple fait de jardiner.

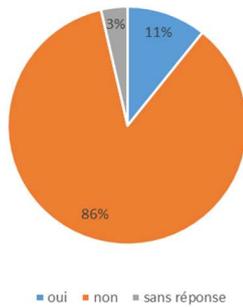
Mobilité territoriale en santé



Source INSEE

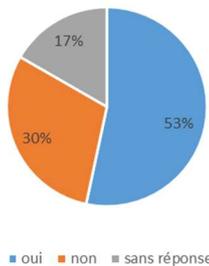
Les difficultés et inégalités de mobilité dans l'accès aux soins ont régulièrement été évoquées lors des travaux évaluatifs de ce Contrat Local de Santé. Les problématiques d'acheminement des patients à leurs consultations médicales, paramédicales ou en pharmacie (soient des trajets non couverts/mal couverts par les transports sanitaires) peuvent se poser de par le vieillissement de la population et l'augmentation des personnes vivant seules. **En effet, le pourcentage de personnes vivant seules sur le PICB est de près de 30% pour les 65-79 ans et plus de 50% chez les plus de 80 ans.** Ces chiffres sont à chaque fois supérieurs à la moyenne nationale. **Plus encore, près de 15 % des ménages du Pays d'Issoudun et de Champagne berrichonne n'ont pas d'automobile.**

Eprouvez-vous parfois des difficultés à vous rendre chez votre médecin, chez un spécialiste, chez le pharmacien, le kiné... ?



En effet, si 85% des personnes interrogées indiquent ne pas rencontrer de difficultés pour se rendre chez le médecin, chez un spécialiste, en pharmacie ou autres, beaucoup précisent qu’elles n’éprouvent pas de difficultés « pour l’instant » et reconnaissent bénéficier de réseaux d’entraide et de la solidarité de leurs proches, de leur famille, de leurs amis pour les accompagner.

Seriez-vous intéressé(e) par un service de transport en santé gratuit à la demande ?

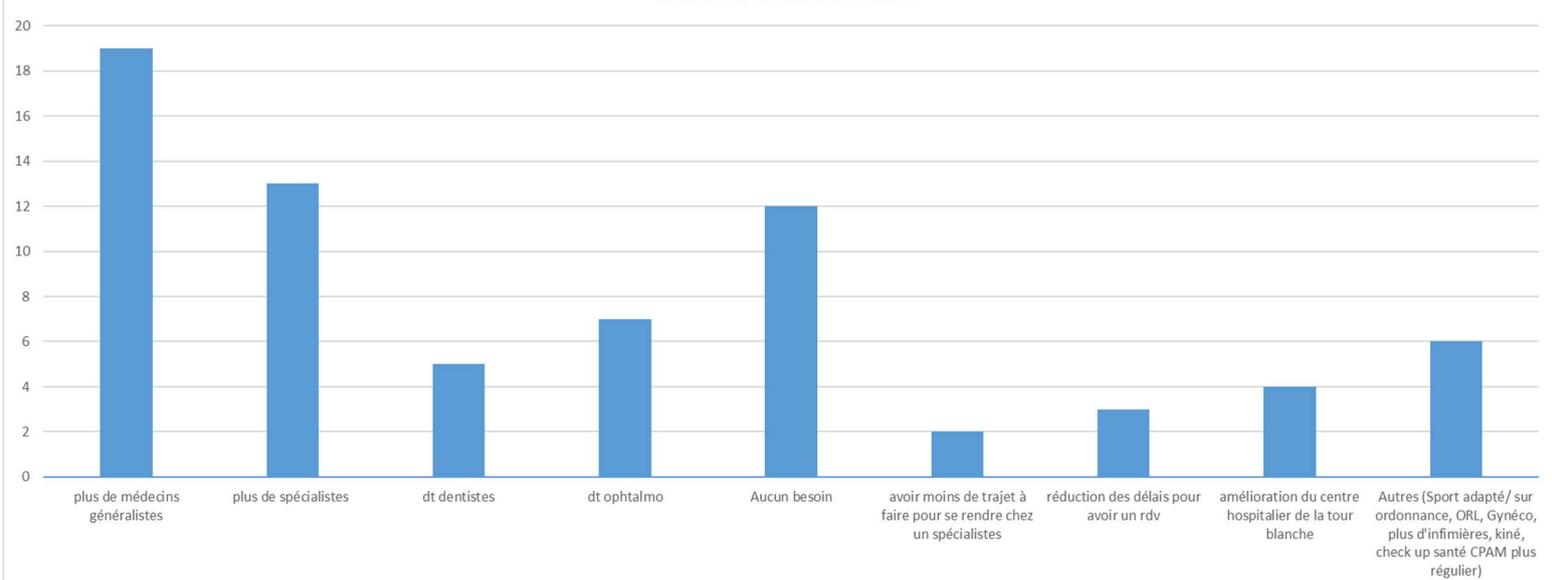


Une dynamique territoriale et régionale en faveur de la mobilité en santé dans les territoires ruraux émerge que ce soit par des initiatives locales ou institutionnelles (à l’échelle d’un Pays, d’un département ou de la Région). Quand est soumis l’idée d’implantation d’un service de transport en santé gratuit à la demande sur le territoire, 55% des répondants indiquent qu’ils pourraient être intéressés. 30% indiquent n’être pas intéressés tout en précisant souvent qu’un tel service pourrait être intéressant pour autrui.

D) Besoins de la population en matière de santé

La population a été interrogée sur ses besoins en matière de santé sur le territoire que ce soit en termes de médecine ou en termes d’initiatives de prévention ou de sensibilisation à la santé.

Besoins en matière de santé



Si beaucoup de personnes interrogées indiquent finalement ne pas avoir de besoins particuliers en matière de santé, les réponses qui reviennent le plus régulièrement sont les suivants :

- Plus de médecins généralistes,
- Plus de spécialistes (en particulier, des dentistes et des ophtalmos, mais aussi des gynécologues, ORL),
- Réduction des délais pour avoir des RDV ainsi que de la distance pour se rendre chez un spécialiste voire un médecin généraliste.

Parmi les autres réponses qui entrent dans la réflexion pour l'élaboration d'un Contrat Local de Santé 4^e génération, on retrouve l'idée d'une mise en place de l'activité physique adaptée (sport sur ordonnance) ou encore le renforcement des infrastructures et des compétences du Centre Hospitalier de la Tour Blanche.

Certains signalent également la difficulté du suivi de leur dossier (surtout dans des contextes de turnover dans certains cabinets).

Le Contrat Local de Santé a vocation à devenir un outil accessible à tous, le constat des consultations est que les habitants connaissent peu le CLS et les actions qui en font partie.

La santé reste pourtant l'une des préoccupations majeures des habitants et un critère d'attractivité du territoire.

Une nouvelle fois, il paraît crucial de maintenir et renforcer l'existant en poursuivant notamment le recrutement de médecins généralistes et de spécialistes qui reste l'attente majeure de la population.

CONCLUSION

95 % des actions du Contrat Local de Santé 3 ont été menées ou sont en cours. L'efficacité des acteurs locaux doit être soulignée car 18 des 19 fiches actions ont été mises en place en 4 ans (entre février 2019 et Octobre 2023), ce malgré la période contrariée et l'immobilisme contraint généré par le COVID. L'action non réalisée à ce jour, la restructuration du Pavillon Marie Curie du Centre Hospitalier de la Tour Blanche, est apparue impossible à mettre en place faute de moyen.

Ce Contrat ambitieux a mis en valeur un investissement constant des élus et des partenaires de santé sur notre territoire et un engagement croissant des acteurs de santé. Beaucoup de temps a également été consacré à la recherche et l'accompagnement de l'installation de professionnels de santé sur le territoire.

Par ailleurs, l'évaluation a mis en lumière la difficulté d'appropriation des actions par la population, ce malgré l'effort de communication effectué tout au long des trois contrats locaux de santé successifs.

La fluidité des rapports entre les différents acteurs permet une réactivité face aux difficultés rencontrées dans l'accès au soin. Le manque de praticiens reste la préoccupation principale de la population, le niveau d'exigence et l'ambition devront être maintenus dans le prochain CLS pour poursuivre la réduction des inégalités sociales et territoriales.

Préconisations pour le futur CLS

A l'issue des rencontres avec les partenaires, les habitants, les retours des instances participatives, l'ARS, les élus du Pays, les préconisations suivantes ont été faites et seront prises en compte dans les travaux de rédaction du CLS 4^e génération du Pays d'Issoudun.

- Retravailler l'architecture en 4 axes (Renforcer, Innover, Prévenir, Promouvoir) des 3 précédents CLS qui est devenue redondante. Proposer une nouvelle architecture plus lisible et proche des nouveaux besoins de la population, tout en traduisant au mieux les ambitions du Contrat Local de Santé que ce soit pour le soin comme pour la prévention.
- Conserver une vigilance constante face aux nombres de praticiens sur le territoire et poursuivre la réflexion sur l'attractivité et l'évolution des pratiques médicales.
- Pérenniser les actions du CLS 3 avec une attention particulière sur la lutte contre la précarité et sur l'urbanisme favorable à la santé.
- Etoffer les actions de prévention en santé et accentuer cette orientation dans le prochain CLS comme ressort de l'amélioration de la santé des habitants du PICB dans un climat de désertification médicale qui tend à s'aggraver progressivement. Tout en poursuivant à mener une ambitieuse politique de résilience du système de santé du Pays d'Issoudun et de Champagne berrichonne, il est crucial de continuer d'agir sur les contextes sociaux et environnementaux des habitants, notamment dans un contexte de dérèglement climatique.

- Continuer les actions de protection des habitants du Pays des effets néfastes du réchauffement climatique. Par exemple, lors de vagues de chaleur, l'augmentation de la température multiplie les hyperthermies et les maladies cardio-vasculaires ou respiratoires. Cette augmentation permet également l'apparition et la prolifération d'espèces microbiennes, végétales et animales pouvant être à l'origine d'allergies, d'intoxications et de maladies infectieuses. Le dérèglement climatique provoque toujours plus de catastrophes naturelles (crues, inondations, incendies, etc.).
- Engager des actions ciblées pour certaines catégories de la population : par exemple, prendre en compte la santé de l'enfant dans l'aménagement urbain ou dans le milieu scolaire (qualité de l'alimentation...), ou développer les actions en faveur d'un bon vieillissement (actions en faveur du maintien dans l'autonomie).